

# COMMISSION DES ARBITRES

## Permanence du mardi 14 Janvier 2020

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

### À tous les arbitres qui officient en D1et D2

#### RAPPEL FMI :

##### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique  
REGLEMENTS LOCAUX

##### Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

##### Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

**Informations du docteur SCHELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021**

**Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :**

### **Arbitres de plus de 18 ans :**

**1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours**

du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

**De plus pour les arbitres de plus de 35 ans** : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

#### **CARNET NOIR :**

La CDA transmet à Monsieur FERNANDES Carlos et aux membres de sa famille ses condoléances pour le décès de sa maman.

#### **RECTIFICATIF :**

Suite à une erreur administrative de notre part, concernant Mr AMARI Abdelkader qui a démissionné du poste de désignateur des arbitres, nous signalons qu'il reste membre de la CDA ainsi qu'au pôle observateur du district, avec nos excuses à Mr AMARI Abdelkader pour la mauvaise publication sur le dernier PV.

#### **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiches navettes, pris note.

#### **COURRIERS ARBITRES :**

ST ALBIN Laurent : nous signale sa reprise de l'arbitrage, pris note.

TEPPOZ Anthony : suite aux problèmes de début de saison, demande à officier en AA en 2<sup>ème</sup> partie pour les matchs retour, transmis au responsable pour suite à donner.

BEN MAHREZ Mohamed : arbitre venant de Tunisie nous transmet son dossier complet.

COBAN Huseyin : pour des changements professionnels ne peut plus assumer le poste de représentant des arbitres en commission d'appel, la CDA suite à la réunion plénière du 14/01/2020 transmettra au président du District le nouveau membre représentant les arbitres pour validation par le Comité de Direction

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.